Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 21/03/2022 à 10h08 Réference de l'AR: 088-200033868-20220222-DEL012022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot 1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny 88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEME NT D'EPINAL

> CANTON LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 22 FEVRIER 2022

Date convocation: 16/02/2022

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : **24** L'an deux mille vingt et deux, le 22 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 2 place de Mairie 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Eric COLLE, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Iulien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique LOUIS, Pascale PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent, Sylvie HERVE, excusée, donne pouvoir à Gisèle VIGNERON, Michel MOUROT, excusé, donne pouvoir à Eric COLLE, Bernard VASSILIEFF excusé, donne pouvoir à Etienne COLIN.

Secrétaire de séance : Md Nathalie MONTEMONT Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

INTERCOMMUNALITE - (5.7.7)

✓ <u>DEL.01/2021 - Rapport de la qualité du service déchets sur l'année 2020</u>

Conformément aux dispositions de la loi n°95-101 (dite loi Barnier) du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 200-404 du 11 mai 2000, le Président présente à l'Assemblée le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité**;

PREND ACTE de la communication complémentaire du rapport annuel 2020 du service déchets,

DIT que ce rapport sera adressé aux collectivités adhérentes,

DECIDE que ce rapport sera à la disposition du public de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et sera mis en ligne sur les différents sites règlementaires ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président, Dominique PEDUZZI

> DOMINIQUE PEDUZZI 2022.03.21 09:59:56 +0100 Ref:20220314_165802_1-2-O Signature numérique le Président

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/03/2022 à 10h08
Réference de l'AR : 088-200033868-20220222-DEL022022-DE

Réference de l'AR : 088-200033868-20220222-DEL022022-DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot 1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny 88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEME NT

D'EPINAL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 22 FEVRIER 2022

Date convocation: **16**/0**2**/2022

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt et deux, le 22 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 2 place de Mairie 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents: MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Eric COLLE, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent, Sylvie HERVE, excusée, donne pouvoir à Gisèle VIGNERON, Michel MOUROT, excusé, donne pouvoir à Eric COLLE, Bernard VASSILIEFF excusé, donne pouvoir à Etienne COLIN.

Secrétaire de séance : Md Nathalie MONTEMONT Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

FINANCES LOCALES, EMPRUNTS (7.10)
DEL.02/2022DEBAT D'OREINTATION BUDGETAIRE 2022

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312.1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3500 habitants;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans une période de deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif ;

Étant précisé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération;

Monsieur le Président propose d'organiser ce jour le débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre aux membres de l'Assemblée délibérante :

- De discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- D'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- De se positionner sur la stratégie à adopter en 2022 et dans les années à venir.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité**;

ATTESTE de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges à l'occasion de la séance du Conseil Communautaire du 22 février 2022 ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président.

Dominique PEDUZZI

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 21/03/2022 à 10h08 Réference de l'AR : 088-200033868-20220222-DEL022022-DE

DOMINIQUE PEDUZZI 2022.03.21 10:00:03 +0100 Ref:20220314_170004_1-2-O Signature numérique le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot 1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny 88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEME NT

D'EPINAL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 22 FEVRIER 2022

Date convocation: **16**/0**2**/2022

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en

L'an deux mille vingt et deux, le 22 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 2 place de Mairie 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Eric COLLE, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent, Sylvie HERVE, excusée, donne pouvoir à Gisèle VIGNERON, Michel MOUROT, excusé, donne pouvoir à Eric COLLE, Bernard VASSILIEFF excusé, donne pouvoir à Etienne COLIN.

Secrétaire de séance : Md Nathalie MONTEMONT Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

FINANCES LOCALES, EMPRUNTS (7.3.1, 7.5.6,7.4, 7.6.2)
DEL.03/2022 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
CARITATIVES

Vu la délibération communautaire n° 26/2019 du 08 avril 2019 portant sur l'attribution des subventions aux associations caritatives ;

Vu la demande de subvention de l'association « des Restos du cœur » pour les antennes de Ramonchamp et Saint Maurice sur Moselle ;

Vu la présentation des frais engagés complémentaires sur l'année 2021au montant définitif de 982.06 € ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité**;

DECIDE l'attribution d'une subvention complémentaire 2021 de 982.06€ permettant de couvrir les frais engagés par l'association « des restos du cœur », selon les justificatifs présentés.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

2022.03.21 10:00:29 +0100 Ref:20220314_170201_1-2-O Signature numérique le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 21/03/2022 à 10h08 Réference de l'AR : 088-200033868-20220222-DEL042022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot 1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny 88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEME NT D'EPINAL

> CANTON LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 22 FEVRIER 2022

Date convocation: 16/02/2022

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : **24** L'an deux mille vingt et deux, le 22 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 2 place de Mairie 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Eric COLLE, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent, Sylvie HERVE, excusée, donne pouvoir à Gisèle VIGNERON, Michel MOUROT, excusé, donne pouvoir à Eric COLLE, Bernard VASSILIEFF excusé, donne pouvoir à Etienne COLIN.

Secrétaire de séance : Md Nathalie MONTEMONT Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

RESSOURCES HUMAINES - (4.1.1 4.2.2)

✓ DEL.04/2022-Tableau des effectifs - modifications -

Dans le cadre de la présentation du tableau des effectifs 2022, il convient d'apporter plusieurs modifications afin de présenter fidèlement les emplois occupés et ceux vacants correspondant aux besoins futurs de la Communauté de Communes.

Il convient de créer et de supprimer des postes, dans les filières technique et administrative, afin de pourvoir aux éventuelles candidatures sur ce poste.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité**;

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filières	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois Pourvus	En cas de temps non complet : durée hebdomadaire du travail
Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial	1	1	
	Rédacteur	Rédacteur territorial	1	0	
	Adjoints administratifs	Adjoints administratifs Principal 1 ^{ère} classe	3	1	
		Adjoints administratifs Principal 2 ^{ème} classe	1	1	
		Adjoints administratifs	7	4	
Technique	Ingénieur	Ingénieur	2	0	
	Technicien	Technicien	3	2	
	Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	1	1	
		Agent de maitrise	1	1	
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	11	12	1poste à 11 h, un poste à 30h
		Adjoint technique principal 2 ^{ème}	6	4	Un poste à 30h, 1poste à 25 h
		classe	6	6	

Copie pour impression Réception au contrôle Réference de l'AR : 0	e de légalité le 21/03/	2022 à 10h08 0222-DEL042022-DE			
1010101100 00 11 11 1 0					
		Adjoint technique			
Sanitaire et	Educateur				
Social		Educateur de jeunes enfants De classe exceptionnel	1	0	
		exceptionner	2	1	
		Educateur de jeunes enfants	2	1	
Sportive	Educateur territorial des	Educateur	3	2	
	APS	Educateur principal des APS de 1 ^{ère} classe	2	1	
	Opérateur	Opérateur qualifié	1	1	
Police	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	2	2	

T que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits aux budgets de l'exercice en cours ;

Brigadier

D

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI 2022.03.21 10:00:37 +0100 Ref:20220314_170205_1-2-O Signature numérique le Président

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 21/03/2022 à 10h08 Réference de l'AR : 088-200033868-20220222-DEL062022-DE

Réference de l'AR : 088-200033868-20220222-DEL062022-DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot 1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny 88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEME NT D'EPINAL

> CANTON LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 22 FEVRIER 2022

Date convocation: 16/02/2022

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : **24** L'an deux mille vingt et deux, le 22 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 2 place de Mairie 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Eric COLLE, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent, Sylvie HERVE, excusée, donne pouvoir à Gisèle VIGNERON, Michel MOUROT, excusé, donne pouvoir à Eric COLLE, Bernard VASSILIEFF excusé, donne pouvoir à Etienne COLIN.

Secrétaire de séance : Md Nathalie MONTEMONT Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

INERCOMMUNALITE - (5.7.4)

DEL.06/ 2022 SMIC 88 - adhésion de nouveaux membres

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes est adhérente du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges (SMIC 88), cette adhésion a été nécessaire pour l'utilisation des logiciels de la SPL-XDEMAT.

En tant que membre il convient de délibérer afin d'approuver la demande d'adhésion du SIVS des Hauts de Salm (canton de Senones), le SIVS de la Vallée de ROCHE-HARCHECHAMP et la commune de LESSEUX.

Le Conseil Communautaire est invité à délibérer en ce sens.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité;

APPROUVE l'adhésion au SIVS des Hauts de Salm (canton de Senones), le SIVS de la Vallée de ROCHE-HARCHECHAMP et la commune de LESSEUX au SMIC 88.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI 2022.03.21 10:00:33 +0100 Ref:20220314_170208_1-2-O Signature numérique le Président

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 21/03/2022 à 10h08 Réference de l'AR : 088-200033868-20220222-DEL072022-DE

Réference de l'AR : 088-200033868-20220222-DEL072022-DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot 1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny 88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEME NT D'EPINAL

> CANTON LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 22 FEVRIER 2022

Date convocation: 16/02/2022

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : **24** L'an deux mille vingt et deux, le 22 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 2 place de Mairie 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Eric COLLE, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent, Sylvie HERVE, excusée, donne pouvoir à Gisèle VIGNERON, Michel MOUROT, excusé, donne pouvoir à Eric COLLE, Bernard VASSILIEFF excusé, donne pouvoir à Etienne COLIN.

Secrétaire de séance : Md Nathalie MONTEMONT Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

INERCOMMUNALITE - (5.7.4)

DEL.07/ 2022 Élaboration de trois plans climat air énergie territorial (PCAET)
Avenant n°1 au groupement de commandes

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un document stratégique dont la finalité est d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

Il constitue une déclinaison territoriale de la Stratégie Nationale Bas Carbone ainsi que du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Il doit permettre de coordonner et d'animer une dynamique territoriale pour la transition énergétique afin d'amener l'ensemble des acteurs locaux (administrations, entreprises, associations, habitants...) à s'engager et à porter des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie fossiles.

En 2019, les Communautés de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges et des Ballons des Hautes Vosges, se sont engagées collectivement dans la réalisation de leur PCAET.

Les trois Communautés de Communes ont créé un groupement de commandes pour réaliser une étude sur chacun de leur territoire. La Communauté de Communes des Hautes Vosges était le coordonnateur du groupement. Une répartition financière a été définie sur la base de la population DGF (2018) des trois EPCI, comme suit :

	Population DGF (2018)	Ratio	Coût (€ HT)
CCPVM	31 755	33,38%	28 840,32€
CCHV	46 291	48,66 %	42 042,24€
CCBHV	17 085	17,96%	15 517,44€
TOTAL	95 131	100%	86 400,00€

Compte tenu de la création, au 1er janvier 2022, de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges et de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, issues de la scission de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, il convient de réaliser un avenant à la convention de groupement de commande :

- Désignant la nouvelle Communauté de Communes des Hautes Vosges, coordonnateur du groupement,
- Ajoutant la nouvelle Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges, membre du groupement,
- Précisant les missions de la CCHV comme suit :

La CCHV a pour mission :

- De s'acquitter, directement auprès du(es) titulaire(s) du marché, du montant des prestations ordonnées pour la CCHV + CCGHV, calculé selon les modalités définies à l'article 8,
- De solliciter tout organisme susceptible d'accompagner financièrement le projet, et de collecter les subventions obtenues ;

- En effet, conformément au rapport d'incidence de la scission, la CCHV constitue la Communauté de Communes « support » des créances relatives aux dépenses engagées par l'ancienne Communauté de Communes des Hautes Vosges.
- Aussi, elle assurera le paiement du solde du coût de l'étude pour les deux Communautés de Communes (CCHV et CCGHV). La Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges remboursera 1/3 du coût du solde de l'étude.
- La Communauté de Communes des Hautes Vosges assurera la collecte des subventions obtenues et reversera 1/3 du montant à la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges.

Précisant les modalités financières comme suit :

	Population DGF (2018)	Ratio	Coût (€ HT)
CCPVM	31 755	33,38%	28 840,32€
CCHV + CCGHV	46 291	48,66 %	42 042,24€
CCBHV	17 085	17,96%	15 517,44€
TOTAL	95 131	100%	86 400,00€

Conformément au rapport d'incidence de la scission, la CCHV constitue la Communauté de Communes « support » des créances relatives aux dépenses engagées par l'ancienne Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Aussi, elle assurera le paiement du solde du coût de l'étude pour les deux Communautés de Communes (CCHV + CCGHV). La Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges remboursera 1/3 du coût du solde de l'étude à la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Considérant l'exposé qui précède,

Considérant la création, au 1er janvier 2022, de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges et de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, issues de la scission de la Communauté de Communes des Hautes Vosges,

Vu le projet d'avenant à la convention en annexe,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande relative à l'étude pour la réalisation de trois Plans Climat Air Énergie Territoriaux,

AUTORISE le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI 2022.03.21 10:00:13 +0100 Ref:20220314_170401_1-2-O Signature numérique le Président